

SÉANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 2026

COLLEGE « Missions communes »

Étaient présents : 9 (pour 15 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Michel PAGEAU (1 voix)

Absents représentés : 5 (pour 12 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Michel PAGEAU ; Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Mme Christine CHEVALIER ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET

Absents excusés :

M. Jean-Pierre BRU ; M. Jean CHARRIER ; M. Joseph DAVID ; Olivier DEMARTY ; Roger GUYON ; Jean-Luc SECHET ; Rémy ORHON ; M. Jacques ROBERT

Assistaient également :

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Véronique MERLET (Comptable)

Secrétaire de séance: M. Thierry COIGNET

COLLEGE « Goulaine Divatte »

Étaient présents : 6 (pour 12 voix)

M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Michel PAGEAU (1 voix)

Assistaient également:

M. Laurent JOSEPH (Directeur) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Véronique MERLET (Comptable)



ORDRE DU JOUR

COLLÈGE « MISSIONS COMMUNES »

1. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2026
2. Opération de clôture des budgets 2026
3. Cotisations des membres 2026
4. Budgets primitifs 2026
5. E-Collectivité – Adhésion du SYLOA

COLLÈGE « GOULAINÉ DIVATTE »

1. Natura 2000 – Avenant à la convention du FEDER

Le Président, M. GUITTON, accueille les membres du Comité syndical. Il procède à l'appel et annonce les pouvoirs. Le quorum du collège « missions communes » étant atteint, le comité syndical peut voter valablement.

COLLÈGE « MISSIONS COMMUNES »

Nombre de votants: (Quorum 12 votants)

14 (dont 5 pouvoirs) pour un total de 27 voix pour:

- Approbation des comptes de gestion 2025 des budgets principal et annexe.
- Affectation des résultats 2025 aux budgets primitifs des budgets principal et annexe.
- Cotisations membres pour la compétence A et les compétences B et C
- Vote des budgets primitifs principal et annexe
- Adhésion à E-collectivité

13 (dont 5 pouvoirs) pour un total de 26 voix pour :

- Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2025
- Election d'un président de séance pour le vote des CA 2025

13 (dont 5 pouvoirs) pour un total de 23 voix pour :

- Approbation des comptes administratifs 2025 des budgets principal et annexe.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2025.

Le premier point à l'ordre du jour est la validation du procès-verbal du Comité syndical du 10 décembre 2025. M. GUITTON appelle les membres à s'exprimer sur les modifications ou remarques qu'ils souhaiteraient apporter.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (16 votes exprimés pour 38 voix), approuve le procès-verbal des réunions du 10 décembre 2025**

2. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

M. GUITTON explique que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des Collectivités territoriales applicable aux syndicats mixtes ouverts, le Comité syndical doit élire un Président de séance pour les votes des comptes administratifs 2026 des budgets du SYLOA.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (13 votes exprimés pour 26 voix), élit M. CAUDAL comme Président de séance.**



3. OPÉRATIONS DE CLÔTURES

3.1. Budget principal

2.1.1 — Compte de gestion 2025

Le compte de gestion 2025 du budget principal, établi par Monsieur le trésorier-payeur départemental et par le SYLOA, fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 579 242,97 €.
- un déficit d'investissement de -439,10 €.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (14 votes exprimés pour 27 voix), déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.**

2.1.2 — Approbation du compte administratif 2025

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	40 765,44€	1 631 813,47€	1 672 578,91€
	Titres de recettes émis	B	28 786,57€	1 193 622,29€	1 222 408,86€
	Rattachements		-	256 397,87€	256 397,87€
	Reste à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	40 742,63€	1 500 000,00€	1 540 742,63€
	Engagements	F	-	0,00€	0,00€
	Mandats émis	G	29 202,86 €	1 227 565,85€	1 248 323,45 €
	Rattachements	H	-	0,00€	0,00€
	Reste à réaliser		0,00 €	-	0,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	(B-G) Excédent		-	-	-
	(G-B) Déficit		416,29€	-33 943,56€	-33 527,27€
	Solde des restes à reporter en n+1				
	Excédent		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		0,00 €	613 186,53 €	613 186,53 €
	Déficit		22,81 €	0,00 €	22,81 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Excédent		0,00 €	579 242,97€	579 242,97€
	Déficit		439,10 €	0,00 €	439,10 €

La présidence du comité syndical est confiée à M. Claude CAUDAL, 1^{er} Vice-président, pour le vote du compte administratif 2025 du budget principal.

(M. GUITTON quitte la salle)

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (13 votes exprimés pour 23 voix), approuve le compte administratif 2026 du budget principal.**

M. GUITTON reprend la présidence de la réunion.



2.1.3 — Affectation des résultats 2025

M. GUITTON donne la parole à M. Florian HASCOËT pour la présentation de l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (14 votes exprimés pour 27 voix), affecte le résultat comme suit:**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-33 943,56
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	613 186,53
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	579 242,97
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-439,10
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	439,10
AFFECTATION =C. = G. + H.	579 242,97
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	439,10
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	578 803,87
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

3.2. Budget annexe

2.2.1 — Compte de gestion 2025

Le compte de gestion 2025 du budget principal, établi par Monsieur le trésorier-payeur départemental et par le SYLOA, fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 922 815,41 €.
- un excédent d'investissement de 105 025,87 €.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (14 votes exprimés pour 27 voix), déclare que le compte de gestion du budget annexe dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.**



2.1.2 — Approbation du compte administratif 2025

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	1 413 730,04€	1 561 192,60€	2 974 922,64€
	Titres de recettes émis	B	405 584,85€	1 176 174,57€	1 582 261,14€
	Rattachements		0,00€	51 390,57€	51 390,57€
	Reste à réaliser	C	0,00 €	0,00€	0,00 €
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	1 701 000,00€	1 712 700,00€	3 413 700,00€
	Engagements	F	0,00€	0,00€	0,00€
	Mandats émis	G	587 801,94€	932 166,56€	1 519 968,50€
	Rattachements	H	0,00 €	29 199,35€	29 199,35€
	Reste à réaliser		244 789,91€	0,00 €	244 789,91€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	(B-G) Excédent		0,00 €	244 008,01 €	244 008,01 €
	(G-B) Déficit		182 218,09€	0,00 €	181 715,37€
	Solde des restes à réaliser en n-1				
	Excédent		0,00 €	-	0,00€
	Déficit		244 789,91€	-	244 789,91€
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		287 269,96€	678 807,40€	966 007,36€
	Déficit		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Excédent		105 025,87€	922 815,41€	1 027 841,28€
	Déficit		0,00 €	0,00 €	0,00 €

La présidence du comité syndical est confiée à M. Claude CAUDAL, 1^{er} Vice-président, pour le vote du compte administratif 2025 du budget principal.

(M. GUITTON quitte la salle)

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (13 votes exprimés pour 23 voix), approuve le compte administratif 2025 du budget annexe.**

M. GUITTON reprend la présidence de la réunion.

2.1.3 — Affectation des résultats 2025

M. GUITTON donne la parole à M. Florian HASCOËT pour la présentation de l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe.

⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (14 votes exprimés pour 27 voix), affecte le résultat comme suit:**



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	244 008,01
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	678 807,40
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	922 815,41
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	105 025,87
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-244 789,91
Besoin de financement F. = D. + E.	139 764,04
AFFECTATION = C. = G. + H.	922 815,41
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	139 764,04
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	783 051,37
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

4. COTISATIONS DES MEMBRES 2026

4.1. Cotisations 2026 — Compétence A

Les cotisations des 15 EPCI à fiscalité propre membres du syndicat sont arrêtées comme suit :

Membres	Cotisations 2026
CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique	13 894,51 €
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	34 199,66 €
CC d'Erdre et Gesvres	15 700,99 €
CC du Pays d'Ancenis	27 568,48 €
CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois	10 788,23 €
CC du Sud Estuaire	10 066,42 €
Nantes Métropole	115 589,54 €
Mauges communauté	9 636,85 €
CC Sud Retz Atlantique	4 721,03 €
Pornic agglo Pays de Retz	13 483,81 €
CC Sèvre et Loire	10 311,39 €
CC Anjou Bleu communauté	3 322,08 €
CC Estuaire et Sillon	13 580,53 €
Clisson Sèvre et Maine Agglo	3 835,03 €
CC des Vallées du haut Anjou	3 301,44 €
TOTAL EPCI-fp	290 000€
Département 44	60 000€
TOTAL 16 membres	350 000€

La participation du Département de Loire Atlantique est forfaitaire à hauteur de 60 000€.



- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (14 votes exprimés pour 27 voix), vote** les cotisations des EPCI-fp membres à hauteur de 290 000€, et la participation forfaitaire de 60 000€ du Département de Loire Atlantique.

4.2. Cotisations 2026 — Compétence B et C

Les cotisations des 5 EPCI à fiscalité propre membres du syndicat sont arrêtées comme suit :

Membres	Cotisations 2026
Nantes Métropole	135 851,48 €
Mauges communauté	85 615,66 €
CC Sèvre et Loire	571 781,98 €
Clisson Sèvre et Maine Agglo	106 750,88 €
TOTAL EPCI-fp	900 000,00€

- ⇒ **Le Comité syndical, à l'unanimité (14 votes exprimés pour 27 voix), approuve** les cotisations EPCI-fp membres à hauteur de 900 000€ réparties conformément au tableau ci-dessous ;

5. BUDGETS PRIMITIFS 2026

5.1. Budget principal

Les crédits budgétaires 2026 intégrant les restes à réaliser au 31 décembre 2025 par chapitre suivant :

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	592 000,00€	
012	Charges de personnel et frais assimilés	972 300,00€	
65	Autres charges de gestion courante	58 000,00€	
23	Virement à la section d'investissement	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00€	-
002	Excédent de fonctionnement reporté		578 803,87€
74	Dotations et participations		1 055 200,00€
75	Autres produits de gestion courante		576 996,13€
Total section de fonctionnement		1 644 300,00€	2 161 000,00€

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION D'INVESTISSEMENT			
20	Immobilisations incorporelles	4 400,00€	
21	Immobilisations corporelles	22 160,90€	
001	Solde d'investissement reporté	439,10€	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 000,00€
021	Virement de la section de fonctionnement		-
10	Dotations, fonds divers et réserves		4 560,90€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		439,10€
Total section d'investissement		27 000,00€	27 000,00€



⇒ Le Comité syndical, à l'unanimité (14 votes exprimés pour 27 voix), vote les crédits budgétaires 2026 du budget principal par chapitre.

5.2. Budget annexe

Les crédits budgétaires 2026 intégrant les restes à réaliser au 31 décembre 2025 par chapitre suivant :

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	507 000,00€	
012	Charges de personnel et frais assimilés	444 750,00€	
65	Autres charges de gestion courante	25 920,46€	
66	Charges financières	1 899,92€	
23	Virement à la section d'investissement	591 000,00€	
040-42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	247 429,62€	85 248,63€
002	Excédent de fonctionnement reporté		783 051,37€
74	Dotations et participations		1 331 700,00€
75	Autres produits de gestion courante		6 000,00€
Total section de fonctionnement		1 818 000,00€	2 206 000,00€

Chapitre	Article — Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION D'INVESTISSEMENT			
16	Emprunts et dettes assimilées	43 773,00€	200 000,00€
20	Immobilisations incorporelles	216 900,00€	
21	Immobilisations corporelles	1 179 035,66€	
23	Immobilisation en cours	531 782,71€	
001	Solde d'investissement reporté		105 025,87€
040-42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 248,63€	247 429,62€
021	Virement de la section de fonctionnement		591 000,00€
10	Dotations, fonds divers et réserves		14 880,51€
13	Subventions d'investissement		758 600,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		139 764,04€
Total section d'investissement		2 056 700,00€	2 056 700,00€

⇒ Le Comité syndical, à l'unanimité (14 votes exprimés pour 27 voix), vote les crédits budgétaires 2026 du budget annexe par chapitre.

6. ADHÉSION À E-COLLECTIVITÉ

M. Laurent JOSEPH expose les motifs l'adhésion au syndicat mixte ouvert E-Collectivité.

Le Comité syndical, à l'unanimité (14 votes exprimés pour 27 voix), valide l'adhésion à E-Collectivité.



COLLÈGE « GOULAINÉ DIVATTE »

Nombre de votants: (Quorum 4 votants)

6 pour un total de 12 voix pour:

- Avenant à la convention FEDER – Animation Natura 2000

1. NATURA 2000 — FEDER — ANIMATION 2028

M. Florian HASCOËT expose les motifs la validation de l'avenant pour prolonger d'une année la convention FEDER portant le financement de l'animation Natura 2000.

Le Comité syndical, à l'unanimité (6 votes exprimés pour 12 voix), valide l'avenant à la convention FEDER.

